

## Délibération

---

**Réunion du comité du 19 février 2019**

**Délibération n°2019-01**

---

### **Budget Primitif 2019 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire**

*Nombre de membres du Comité Syndical : 113*

*Nombre de Conseillers en exercice : 113*

*Date de la 1<sup>ère</sup> convocation : 10 janvier 2019*

*Présents le 16 janvier 2019 : 19 – quorum non atteint*

*Date de la 2<sup>ème</sup> convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 13 février 2019*

*Présidente de séance : Johanna ROLLAND*

*Secrétaire de séance : Martin ARNOUT*

**Présents élus (31) :** Martin ARNOUT – Joseph BEZIER – Sylvie CAUCHIE – Jacques DALIBERT – Marc DENIS – Edouard DEUX – Gérard DRENO – Philippe EUZENAT – Valérie GAUTIER – Joël GEFFROY – Laurence GUILLEMIN – Franck HERVY – Jean-Pierre JOUTARD – André KLEIN – Patrick LAMIABLE – André LANCIEN – Sylvain LEFEUVRE – Jean-Louis LELIEVRE – Yvon LERAT – Patrice LERAY – Dominique MANACH – Pascal MARTIN – Serge MOUNIER – Jean-Paul NICOLAS – Rémy NICOLEAU – Valérie NIESCIERIWICZ – Joseph PARPAILLON – Jean-François RICARD – Johanna ROLLAND – Jean-Louis THAUVIN – Marcel VERGER

**Absents et représentés élus (8) :** Claude AUFORT mandat à Jean-Louis LELIEVRE – Julie LAERNOES mandat à Marc DENIS – Monique MAISONNEUVE mandat à Joseph PARPAILLON – Marie-Hélène MONTFORT à Franck HERVY – Barbara NOURRY mandat à Philippe EUZENAT – Nicolas OUADERT mandat à Gérard DRENO – Claudine SACHOT mandat à Rémy NICOLEAU – Pierre THOMERE mandat à Sylvie CAUCHIE

**Absents et excusés élus (74) :** Bertrand AFFILE – Jean-Guy ALIX – Gérard ALLARD – Rodolphe AMAILLAND – Marie-Annick BENATRE – Gaëlle BENIZE – Laure BESLIER – Jean-Luc BESNIER – Christian BIGUET – Cécile BIR – Benoît BLINEAU – Pascal BOLO – Christian BRUN – Jean-Michel BUF – Eric BUQUEN – Jocelyn BUREAU – Michel CAILLAUD – Alain CHAUVEAU – François CHESNEAU – Claudine CHEVALLEREAU – Pascale CHIRON – Jacky CLOUET – Mahel COPPEY – Christophe COTTA – Christian COUTURIER – Yves DAUVE – Serge DAVID – Laurianne DENIAUD – Véronique DUBETTIER GRENIER – Dominique DUCLOS – François FEDINI – Laurence GARNIER – Jacques GARREAU – Marie-Cécile GESSANT – Jacques GILLAIZEAU – Hervé GRELARD – Joël GUERRIAU – Pascale HAMEAU – Pierre HAY – Jean-Yves HENRI – Yannick JIMENEZ – Claude LABARRE – Dominique LEBERRE – Jean-Claude LEMASSON – Michel LUCAS – Jean-Jacques LUMEAU – Catherine LUNGART – Alain MANARA – David MARTINEAU – Benjamin MAUDUIT – Isabelle MERAND – Alain MICHELOT – Benjamin MORIVAL – Jean-Paul NAUD – Louis HOUIS – François OUVREAU – Jean-Claude PELLETEUR – Mireille PERNOT – Pascal PRAS – Eric PROVOST – Thomas QUERO – Alain ROBERT – Annie ROCHEREAU – Ghislaine RODRIGUEZ – Jean-Louis ROGER – Fabrice ROUSSEL – Alain ROYER – Thierry RYO – David SAMZUN – Aymeric SEASSAU – André SOBCZAK – Yannick THOBY – Roger VEILLAUD – Alain VEY

Toute correspondance doit être adressée à :  
Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire  
2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9  
[www.nantessaintnazaire.fr](http://www.nantessaintnazaire.fr)

## Délibération

---

**Réunion du comité du 19 février 2019**

**Délibération n°2019-01**

---

### **Budget Primitif 2019 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire**

Johanna Rolland, Présidente de séance,

Expose

Le budget primitif 2019 de notre pôle métropolitain permettra de nombreuses réalisations concrètes de notre plan d'actions 2017/2020 :

- le choix des quatre projets lauréats de l'appel à projet « imaginons l'habitat péri-urbain de demain » sur les communes de Brains, Blain, Malville et Trignac d'ici juin,
- la construction des belvédères Sémaphores de Vincent Mauger et leur ouverture au public sur les communes de Saint-Herblain, Couéron, Saint-Etienne de Montluc, Donges et Saint-Nazaire,
- la conception, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et le Conseil Départemental de Loire Atlantique, d'une œuvre de Vincent Mauger au sein d'une ruine située sur la commune de Bouée,
- la poursuite du projet Ambition Maritime sur les communes de Saint-Nazaire et Pornichet permettant une mise en partage de la stratégie avec le grand public et la préparation de différents types d'appels à projets (artistiques, aménagements, immobiliers, citoyens.....)
- la mise en place de scénarios d'aménagement et de mobilité pour les grandes voiries d'accès à la métropole nantaise (RN 137 et RN 165) permettant le développement du co-voiturage et la mise en place de nouveaux P+R

Bien entendu, dans le cadre de leurs programmes partenariaux respectifs, les deux agences d'urbanisme, contribueront d'une part :

- à la mise en œuvre et l'actualisation du schéma de cohérence territoriale et notamment de son volet commercial, de la mise en place des indicateurs de suivi et de la consommation foncière (consolidation des contours de l'enveloppe urbaine....) ;

et d'autre part :

- à la mise en œuvre du plan d'actions du pôle avec le bilan du schéma logistique, la définition, la poursuite des réflexions sur la stratégie de transition énergétique,
- à la préparation de nouveaux chantiers tels que des ateliers prospectifs sur les infrastructures métropolitaines (paysages, activités, mobilités....), l'identification des fonciers mutables à grande échelle .....

Les élus de l'atelier permanent assureront le suivi de l'ensemble de ces travaux et en rendront compte en comité syndical.

## Délibération

---

**Réunion du comité du 19 février 2019**

**Délibération n°2019-01**

---

**Budget Primitif 2019 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire**

### A. Les dépenses de fonctionnement

1. La refacturation à la CARENE pour la mise à disposition de Service de l'équipe du pôle métropolitain : **274 000 €**

Cela correspond à la mise à disposition de 4 ETP auxquels s'ajoutent des missions au prorata temporis des services marchés, comptabilité et archives de la CARENE. Ils comprennent également les frais relatifs à un bureau à Saint-Nazaire et les frais d'entretien d'un véhicule.

Pour 2019, il s'agira de rembourser à la CARENE les frais engagés sur l'exercice 2018 pour un montant estimatif de 274 000€ pour les frais de personnel et 6500€ pour les frais de matériel (téléphonie mobile, entretien/assurance et carburants véhicule). Il est à noter que la mise à disposition de bureau par Nantes Métropole et la CARENE est valorisée à hauteur de 19 920€/an et qu'elle constitue un apport en nature.

2. Les frais de fonctionnement du pôle : **77 950 €**

Il s'agit des fournitures, assurances, des frais relatifs à l'organisation des comités syndicaux, des éventuels frais d'avocats, reprographie, déplacements...

3. L'adhésion du pôle à des organismes extérieurs : **5 500 €**

Le pôle adhère à la Fédération Nationale des Scot pour un montant annuel de 4500 € (montant 2018). Le Pôle adhère, par ailleurs à Maison Régionale de l'Architecture pour un montant de 500 € annuels.

4. Le budget études : **265 910 €**

Le budget du pôle prévoit, chaque année, une enveloppe de base de 50 000€ pour permettre la réalisation de prestations permettant la mise en œuvre du Plan d'actions 2017-2020 validé par les conseils communautaires des intercommunalités membres. Cette enveloppe est ensuite complétée en fonction des besoins réels de mise en œuvre du plan d'actions. Les besoins complémentaires pour 2019 sont de 180 610 €. Ils sont répartis comme suit :

- 128 110 € pour les indemnités des 8 équipes non retenues de l'appel à projet (10 000€ H.T. par équipe) « imaginons l'habitat péri-urbain de demain », les missions d'accompagnement du groupe citoyen et la subvention de projet à la Maison Régionale de l'Architecture pour l'organisation d'ateliers et la mobilisation d'experts.

## Délibération

---

Réunion du comité du 19 février 2019

Délibération n° 2019-01

---

### Budget Primitif 2019 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

- 37 800 € de provisions pour la mobilisation d'experts en matière de développement économique, de transition énergétique... Les crédits nécessaires au lancement d'une étude stratégique en matière d'énergie seront inscrits ultérieurement en fonction de l'ambition de l'étude, des subventions éventuellement mobilisables....
- 80 000 € de provisions pour le projet Ambition maritime
- 20 000 € de provisions pour les prestations complémentaires relatives à l'ouverture des belvédères sémaphores.

5. Financement des programmes partenariaux de l'ADDRN et l'Auran : **205 000 €**

Par délibération en date du 27 décembre 2017, le comité syndical a validé de nouvelles conventions d'objectifs pluriannuelles avec l'Auran et l'ADDRN prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2021.

L'enveloppe globale inscrite au budget en sections fonctionnement et investissement attribué aux deux agences est de 405 000€ en stabilité par rapport à 2018 après la baisse de 11% réalisée l'année dernière. Dans les années à venir, le soutien aux agences sera stabilisé à cette hauteur.

L'année 2019 permettra aux agences de contribuer à la fois à la mise en œuvre et au suivi du Scot, à participer à la mise en œuvre du plan d'actions du pôle et à engager des chantiers prospectifs (cf. ci avant). Pour 2019, les sommes provisionnées sont réparties à la fois en fonctionnement (205 000€, nature 6574 dont 100 000€ pour l'ADDRN et 105 000€ pour l'Auran) et en investissement (200 000€, nature 202 dont 140 000€ pour l'Auran et 60 000€ pour l'ADDRN) pour ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre du Scot révisé. Des avenants aux programmes partenariaux pourront, en cas de besoin, être inscrits au budget supplémentaire. Conformément aux dispositions des conventions pluriannuelles d'objectifs, les sommes seront versées en une seule fois dès l'approbation du présent budget.

6. La dotation aux amortissements : **297 000 €**

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement obligatoire qui permet au pôle de provisionner les sommes nécessaires au renouvellement de ses actifs : le schéma de cohérence territoriale (compte 202) et les crédits d'études (2031). En 2013, la délibération n° 2016-13 avait permis la reprise des investissements du dialogue compétitif Eaux et Paysages par les intercommunalités bénéficiaires. Cette reprise d'investissements n'entrant pas dans le patrimoine direct du pôle avait permis d'ajuster le montant de la dotation aux amortissements.

## Délibération

---

**Réunion du comité du 19 février 2019**

**Délibération n°2019-01**

---

### **Budget Primitif 2019 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire**

Pour 2019, l'objectif est pour cette année, d'assurer une reprise des investissements portés par le pôle dans le cadre du groupement de commandes façade littorale au bénéfice de Saint-Nazaire Agglomération et des villes de Saint-Nazaire et Pornichet.

Il est à noter que les dépenses liées à la réalisation des œuvres de Vincent Mauger ne seront pas amortissables. En 2019, la dotation aux amortissements est estimée à 297 000€ (hors reprise des investissements façade littorale).

Au total, les crédits inscrits à la section fonctionnement du pôle métropolitain s'élèvent à **1 125 360 €** en baisse de 0,6% par rapport à 2018. Les recettes sont composées :

- 1 044 547 € de contributions des intercommunalités membres (cf. répartition dans le tableau ci-dessous) ;
- 65 513 € de participations des membres du Groupement de Commande relatif au projet d'activation de la façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire ;
- 15 300€ d'opérations d'ordre correspondant à la prise en compte de l'amortissement d'une subvention d'investissement

	Participations prévues au BP
Nantes Métropole	787 066 €
Saint Nazaire Agglomération	166 083 €
Erdre et Gesvres	41 573 €
Estuaire et Sillon	38 335 €
Pays de Blain	11 490 €

## Délibération

---

Réunion du comité du 19 février 2019

Délibération n°2019-01

---

### Budget Primitif 2019 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

#### **B. Les recettes d'Investissements**

Pour l'exercice 2019, les prévisions de recettes d'investissement s'élèvent à **556 108 €**. Le budget investissement sera stabilisé lors du vote du budget supplémentaire afin d'intégrer les résultats de l'exercice 2018 et ajuster les dépenses relatives à l'installation des belvédères.

Elles se répartissent entre :

- 297 000 € de dotations aux Amortissements
- 45 367 € de Fonds de Compensations de la TVA
- 86 600 € de subventions du Programme Ville de demain pour le projet d'activation de la Façade littoral
- 36 000 € de subventions des partenaires (CCI, GPM) pour le projet « Ambition Maritime »
- 91 141 € de participations des membres du groupement de commandes façade littorale pour le projet Ambition Maritime (CARENE, ville de Saint-Nazaire, Ville de Pornichet)

#### **C. Les Dépenses d'Investissements**

Les dépenses prévues en section d'investissements sont équilibrées à hauteur de 556 108€ répartis comme suit :

- 200 000€ (nature 202) dont 140 000 € à l'Auran et 60 000€ à l'ADDRN,
- 14 367 € (nature 2161) correspondants aux études nécessaire à la réalisation d'une esquisse de Vincent Mauger pour l'installation d'une œuvre à Bouée (Estuaire et Sillon),
- 2241 € (nature 2183) pour les achats de mobilier de bureau et informatique,
- 300 € pour l'entrée au capital de la SPL Loire Atlantique Développement avec qui le pôle a déjà contractualisé pour la mise en œuvre du projet « imaginons l'habitat périurbain de demain »,
- 173 900 € de crédits d'études pour la mise en œuvre du projet d'activation de la façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire,
- 150 000€ de subventions d'investissement pour la mise en œuvre des projets Eau et Paysages de Cordemais (Estuaire et Sillon), Blain (Pays de Blain) et Treillières (Erdre et Gesvres),
- 15 300€ pour l'opération d'ordre comptable relative à la subvention d'investissement.

## Délibération

---

Réunion du comité du 19 février 2019

Délibération n°2019-01

---

**Budget Primitif 2019 du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire**

**Le comité, dûment convoqué, délibère et,**

- Approuve, au titre de l'année 2019, le versement à l'Auran et l'ADDRN des crédits ainsi répartis :
  - o Pour l'ADDRN 100 000€ (nature 6574) et 60 000 € (nature 202)
  - o Pour l'Auran 105 000€ (nature 6574) et 140 000€ (nature 202)
- Approuve par chapitre le budget 2019 du pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire, joint à la présente délibération.
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**A L'UNANIMITE**

Nantes, le 19 février 2019



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

**Johanna ROLLAND**  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE**

**Utilisateur : MOULINIE Claire**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_01_DEL_CS
Date de la décision:	2019-02-19 00:00:00+01
Objet:	Délibération 2019-01 du comité syndical du 19 février 2019 : Budget primitif 2019 du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2 - Délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, compte administratif)
Identifiant unique:	044-200035335-20190219-2019_01_DEL_CS-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 044-200035335-20190219-2019_01_DEL_CS-DE-1-1_0.xml	text/xml	1000
nom de original: 2019 02 19 délib COMITE 2019-01 BP2019.pdf	application/pdf	289868
nom de métier: 70_DE-044-200035335-20190219-2019_01_DEL_CS-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	289868

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 février 2019 à 12h52min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 février 2019 à 12h52min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 février 2019 à 12h52min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 février 2019 à 12h53min15s	Reçu par le MI le 2019-02-26



